

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À ASSOUPPLIR LA GESTION DES COMPÉTENCES « EAU » ET «
ASSAINISSEMENT » - (N° 1020)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3

présenté par

Mme Pantel, Mme Rossi, M. Hablot, M. Aviragnet, M. Gokel, M. Pena, M. Emmanuel Grégoire,
M. David et Mme Bellay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
